CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL

8 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente juin, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORÉ CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIÉTO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, SOQUET Elvina, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Etaient absents :
LE PARC Yann
LE COLLINET Ludovic

Procuration :
LE PARC Yann donne pouvoir à Lydia BOUCHET
LE COLLINET Ludovic donne pouvoir à Guillaume JAMET

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*25*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire tient à exprimer un message de soutien aux personnels aidants auprès des personnes vulnérables, aux agriculteurs pour lesquels les conséquences de ces fortes chaleurs vont être importantes et aux pompiers qui se battent quotidiennement contre les nombreux incendies.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 :**

Monsieur Pascal BAZIN regrette que la raison de son absence à la réunion relative à la RN164 et à la voie de substitution ne soit pas mentionnée. Il indique s'être présenté en mairie à 14 h 00, au lieu de 14 h 30, heure prévue pour le début de la réunion, et avoir souhaité échanger avec Madame le Maire durant cet intervalle. Monsieur BAZIN précise avoir quitté la mairie avant le début de la réunion, à la suite d'un désaccord avec Madame le Maire.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

- **Désignation du secrétaire de séance :** Nathalie PIÉTO
- **Appel et vérification du quorum :** quorum atteint
- **Modification de l'ordre du jour :**
  Ajout point transport scolaire
  Présentation de la conseillère communautaire Jeunesse

AFFAIRES GENERALES

1. Règlement du Conseil Municipal

Rapporteur : Isabelle GORE-CHAPEL

Madame le Maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions ou remarques sur le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal présenté et transmis fin juin à l'assemblée. Madame le Maire précise que le règlement intérieur sera validé lors du Conseil Municipal du mercredi 16 septembre et que des modifications peuvent être apportées auparavant si nécessaire.

COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES

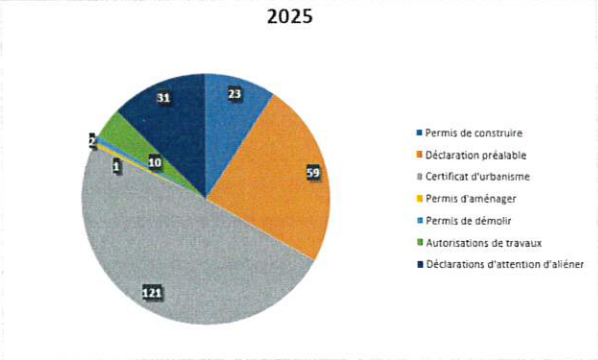
2. Compte-rendu de la Commission Economique, Touristique, Urbanisme et Patrimoine – 23.06.2026

Rapporteur : Magalie LAUNAY, Fabienne NOGUES et Ludovic PIN

A. URBANISME / LOGEMENT

BILAN URBANISME 2025

- 23 permis de construire acceptés
- 59 déclarations préalables acceptées
- 121 certificats d'urbanisme déposés
- 1 permis d'aménager accepté
- 2 permis de démolir acceptés
- 10 autorisations de travaux acceptées
- 40 déclarations d'intention d'aliéner déposées (renonciation) DIA



1. Point sur les hameaux de La Héronnière et de La Ville Hubeau

LA HERONNIERE

- LOT 3 : Mme BRIAND, Acte de vente signé le 29/08/25. Permis de construire accepté. Travaux en cours
- LOT 4 : Réservation Mme GUYNAND et M. RIMETZ vont entamer les démarches en fin d'année
- LOT 11 : Réservation M. LE BRIS Nicolas et Mme LE BRIS Angélique. Achat pour location.
- LOT 21 : M. et Mme SOLIGNAC. Signature de l'acte de vente le 8 août. Permis de construire accepté. Travaux en cours
- LOT 1 : Foyer jeunes travailleurs. Permis de construire accepté.
- LOT 7 : Mme GUIGNY Céline. Acte de vente signé le 1er octobre. Permis de construire accepté. Travaux en cours
- LOT 8 : Mme GUERIN Nathalie. Acte de vente signé le 15/10/25. Permis de construire accepté. Travaux en cours
- LOT 10 : Mme LEBAS Véronique. Acte de vente signé le 18 février 2026. Permis de construire accepté.
- LOT 12 : M. et Mme CHALLE. Acte de vente signé le 20/10/2025. Permis de construire accepté. Travaux en cours
- LOT 14 : Réservation M. et Mme DE SOUZA. Démarche auprès du notaire en cours
- LOT 15 : M. Et Mme GUEHENNEUC. Acte de vente signé le 6/03/2026
- LOT 13 : Option Mme LECORPS Irène (7/05/2026)

LA VILLE HUBEAU

- LOT 5 : Réservation Mme JULEE Jeanne -Marie / TREBON Thibault (en attente de la vente de leur maison)
- LOT 11 : Mme PIRO Leslie et M. HENON Kévin. Acte de vente signé le 4/06/2026. Permis de construire accepté.

2. Maison « Les Mains de Demain »

En l'absence de projet identifié pour ce bien, il est proposé de solliciter les services des Domaines afin d'obtenir une estimation de sa valeur, en vue d'une éventuelle mise en vente.

Compte tenu de la superficie de la parcelle (près d'un hectare), il est proposé de ne pas céder la totalité du terrain avec la maison. À cette fin, il est envisagé de faire intervenir un géomètre afin de procéder au bornage de la parcelle qui sera détachée en vue de la vente.

3. Maison Perrotte

L'acquisition de la maison Perrotte permettrait de créer un nouvel accès au cœur de bourg. Elle offrirait également la possibilité d'aménager trois logements destinés à accueillir des familles répondant ainsi aux besoins de la commune en matière d'habitat.

Monsieur Guillaume JAMET soulève le fait que la parcelle de la maison « les Mains de Demain » pourrait être intéressante dans le cadre de la voie de substitution de la RN164. Il y aurait des modifications de la route à prévoir. Il serait pertinent d'attendre le retour de la DREAL avant de procéder au bornage par un géomètre. Madame le Maire prend note de cette remarque.

4. Projet d'un lieu de vie intergénérationnel

Il est proposé de constituer un groupe de travail afin de réfléchir à la création d'un lieu de vie intergénérationnel.

Afin d'identifier les besoins et les attentes du territoire, il est suggéré d'y associer :

- Un représentant des assistantes maternelles ;
- La Maison de la Parentalité ;
- La Médiathèque ;
- Un représentant des aînés ;
- Un représentant des jeunes ;
- L'association La Voie Douce ;
- D'autres partenaires à définir.

Une première réunion pourrait être programmée au mois d'octobre.

Le groupe de travail sera composé de :

- Ludovic PIN
- Lydia BOUCHER
- Vincent FORGEARD
- Isabelle LEGALL
- Dominique DAUNAY
- Les présidents des associations
- Autres membres du Conseil Municipal ?

Madame Magalie LAUNAY interroge sur la volonté d'autres membres de rejoindre ce groupe de travail. Madame le Maire, Helen BIGOT, Christelle COCHON, Fabrice HENRY, Christophe RECOURSÉ souhaitent se joindre à ce groupe de travail.

B. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

1. Compte rendu de la commission extra-communale (commerces / marché)

✓ *CREATION DE PLACES SUPPLEMENTAIRES « JOUR DE MARCHE »*

Les jours de marché, les commerçants situés aux extrémités du marché rue Nationale (à savoir le poissonnier et le marchand de volailles) seront décalés d'environ 5 mètres. Ce déplacement permettra de créer 3 places de chaque côté du marché. Ces places « 20 minutes » permettront aux clients de se stationner facilement pour des achats rapides : pain, tabac...

✓ *CREATION D'UNE ZONE BLEUE EN VILLE*

Délimitation de la zone bleue

- **Rue du Dr Moisan :** La zone bleue débutera juste avant le magasin Addict Chic, soit à la même limite que le début du marché.
- **Rue Nationale :** La zone bleue s'étendra du caviste jusqu'à l'angle du magasin Fleurs de nos Campagnes.
- **Rue Basse Madeleine :** La zone bleue se terminera avant le cabinet de kinésithérapie.
- **Rue du Morbihan :** La zone bleue sera prolongée jusqu'au parking de La Poste.

Modalités de fonctionnement

- Durée maximale de stationnement : **1 h 30**
- Horaires d'application : **de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h**
- **Sauf dimanche / lundi et jours fériés**

✓ *CREATION DE PLACES « 20 MINUTES »*

Détermination des emplacements :

- 2 places devant Le Central Bar
- 1 place devant La Poste
- 2 places devant la boulangerie Godard et Votre Marché
- 1 place à droite de l'ancienne boucherie Lemoine (côté rue du Bourg-Neuf)
- 2 places devant le Ty'Potes
- 2 places devant la boucherie Launay

Horaires d'application

De 7 h à 19 h du mardi au samedi

2. Boutique éphémère

Actuellement, ce local est principalement utilisé par des associations :

- La Voie Douce (mercredi, jeudi et samedi) ;
- La Chorale (le soir)

À la suite d'une rencontre avec Mme Leho, représentante de La Voie Douce, il a été convenu que l'association continuerait à utiliser la boutique jusqu'à la fin du mois de juin. Un point sera réalisé à la fin du mois d'août afin d'envisager une nouvelle salle pour l'activité du samedi (petite salle Guillemot, à étudier).

Plusieurs demandes d'utilisation de la boutique éphémère ont été reçues ces derniers mois, notamment pour :

- la vente et l'animation d'ateliers de création de bijoux ;
- la fabrication et la vente d'objets liés à la lecture (marque-pages, accessoires, etc.) ;
- la vente de vêtements de seconde main pour enfants.

Ces sollicitations confirment l'intérêt porté à cet espace et soulignent la nécessité de préciser les conditions d'utilisation au travers d'une convention adaptée.

La convention d'occupation est à retravailler, notamment sur les points suivants :

- Absence de concurrence directe avec les commerces existants ;
- Fréquence d'utilisation ;
- Durée de location.

3. Totems d'entrée de ville

Réflexion à engager sur les informations à faire figurer sur les totems :

- Commodités et services disponibles ;
- Labels et distinctions de la commune ;
- Événements, animations et manifestations locales ;
- Éléments contribuant à l'attractivité et à l'identité du territoire.

Il serait envisagé d'installer deux totems : un à chaque sortie de la RN164.

4. Bio3G

Mr GERARD, directeur de Bio3G, a souhaité rencontrer les nouveaux élus (Mme le Maire et l'Adjointe en charge de l'urbanisme). Cette rencontre s'est tenue le 3 juin avec Isabelle GORE-CHAPEL et Magalie LAUNAY.

Concernant la boutique éphémère, Monsieur Christophe RECOURSÉ fait état des retours de locataires concernant le niveau des tarifs de location, fixés à 80 € la première journée et 40 € par journée supplémentaire.

Madame Magalie LAUNAY indique être consciente du caractère relativement élevé de ces tarifs, tout en précisant qu'ils ont été instaurés lors de la précédente mandature. Elle ajoute qu'une réévaluation est envisagée pour l'année 2027.

Madame Nathalie PIETO souligne que des tarifs sensiblement inférieurs sont pratiqués dans d'autres communes.

Madame le Maire rappelle qu'il convient également de prendre en compte les charges et les loyers supportés par les commerçants permanents de la commune, afin d'éviter toute situation de concurrence déloyale liée à la location de la boutique éphémère.

Madame Isabelle LE GALL rappelle que Madame le Maire faisait partie du précédent Conseil municipal lors de l'adoption de ces tarifs. Madame le Maire précise que, si ces tarifs ont bien été validés en Conseil municipal, elle n'a pas participé aux commissions ayant proposé leur fixation.

Concernant BIO3G, Monsieur Cédric POILVERT s'interroge sur les raisons pour lesquelles Monsieur GERARD souhaite vendre rapidement les anciens locaux. Madame Magalie LAUNAY répond que l'entreprise n'a tout simplement plus l'utilité de ces locaux.

Monsieur Guillaume JAMET revient sur la diminution du budget de la médiathèque et demande si des comparaisons ont été réalisées avec d'autres médiathèques. Monsieur Cédric POILVERT ajoute qu'il serait intéressant de connaître le positionnement du budget de la médiathèque communale par rapport à celui d'autres collectivités.

Madame Isabelle LE GALL regrette que les observations et les propositions formulées lors des différentes commissions ne figurent pas dans les comptes rendus.

La visite des locaux a permis de découvrir l'activité de l'entreprise.

Mr GERARD a également fait part de son souhait de vendre rapidement les anciens locaux de l'entreprise. Une réflexion pourrait être menée sur l'opportunité d'acquérir la partie située après le porche et jusqu'à l'ancienne crêperie, cette dernière appartenant déjà à la commune.

5. Petit-déjeuner des entreprises

Projet de mettre en place à partir du mois d'octobre, un rendez-vous convivial destiné aux entreprises de la commune.

Objectifs :

- Mieux se connaître
- Développer un réseau local
- Échanger sur les problématiques et les besoins des entreprises
- Favoriser les coopérations

Modalités envisagées :

- Format : petit-déjeuner
- Lieu : mairie pour la première édition, puis rotation au sein des entreprises
- Fréquence : une rencontre par trimestre

C. CULTURE ET PATRIMOINE

1. Rencontre avec l'équipe de la médiathèque

Une rencontre avec l'équipe de la médiathèque a eu lieu le 3 juin.

- Une visite des locaux a permis de constater plusieurs contraintes liées au manque d'espace au sein de la médiathèque.
- Les capacités d'accueil apparaissent aujourd'hui saturées. Une partie du stockage des ouvrages est assurée dans deux salles de la mairie, faute de place suffisante dans les locaux actuels.
- Les espaces disponibles ne permettent pas non plus d'accueillir l'ensemble des activités proposées. Certaines animations doivent ainsi être délocalisées vers d'autres salles de la commune. De même, les expositions sont réparties à différents endroits, ce qui limite leur visibilité et leur cohérence.

- Une petite salle est actuellement utilisée pour plusieurs fonctions : espace informatique, ateliers « bébés lecteurs » et diverses animations.
- Par ailleurs, l'absence d'un espace dédié au stationnement des poussettes constitue une difficulté pour les familles et les assistantes maternelles fréquentant la médiathèque.
- Ces différents constats confirment que la médiathèque a aujourd'hui atteint ses capacités maximales de fonctionnement et renforcent l'intérêt d'une réflexion sur son agrandissement.
- Une présentation du PCSES (projet culturel de la médiathèque), document indispensable à l'obtention de certaines subventions et intégrant notamment le projet d'agrandissement.

L'équipe a également signalé une diminution de son budget sans information préalable.

Évolution des crédits :
Livres : 12 000 € auparavant, contre 10 700 € cette année ;
Multimédia : 8 000 € auparavant, contre 4 600 € cette année.

2. Vernissages et expositions

De nombreux vernissages ont été organisés ces dernières semaines.

À la médiathèque :

- 7 mai : Causerie autour de l'expo photos « Les Roses et auxiliaires » - Dominique COLLET des Jardins de la Peignie
- 20 mai : Clôture du Prix des Lecteurs 2025-2026. Rencontre avec Simon FiCHET, écrivain et journaliste-réalisateur auteur du récit « Tornade »
- 4 juin vernissage exposition d'affiches : OKB Buro – Guillaume LAVEZZARI, graphiste (expo visible jusqu'au 30 juin)

Sur Merdrignac/St Launeuc :

L'exposition photographique de Benoît Ferron, « Un autre regard sur le monde », est visible jusqu'au 15 novembre 2026 au Val de Landrouet, au cœur de ville de Merdrignac, à la base nautique de la Hardouinais et dans le bourg de Saint Launeuc.

De nombreux établissements scolaires organisent des visites de l'exposition ainsi que des activités sportives associées.

3. Compte-rendu de la Commission Ruralité, Chemins ruraux, Agricole et Biodiversité – 9.06.2026

Rapporteur : Jean-Paul MALARD et Guillaume JAMET

Programme Voirie 2026

Travaux de voirie

Les travaux de revêtement ont été réalisés par Eurovia, tandis que les travaux préparatoires ont été confiés à l'entreprise Ruellan.

Secteurs concernés

- La Ville-Neuve
- Route du Vieux-Château
- Route du Fertier aux Rues-d'Abas
- Route de Sainte-Brigitte

Accotements et épareuse

Organisation des interventions

Pour l'année 2026, le principal changement consiste à demander un chiffrage au kilomètre plutôt qu'à l'heure, afin de mieux adapter les prestations aux besoins réels du terrain.

À ce jour :

- un premier passage a été réalisé ;
- un second passage sera effectué au cours de l'été, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Les interventions sont réparties entre les entreprises suivantes :

- Claude Leroux ;
- Sébastien Robin ;
- ETA Lescouët.

Curage des fossés

Travaux prioritaires :

Route de Lessereux – Bout-du-Bois
Il est prévu de réaliser un curage des fossés des deux côtés de la voie.
Il sera également nécessaire de créer un ouvrage (busage ou petit pont) permettant de rétablir l'écoulement des eaux vers le fossé. Cette intervention a pour objectif d'éviter que les eaux de ruissellement ne traversent les parcelles agricoles avant de s'écouler vers les habitations situées en contrebas, comme c'est actuellement le cas.

La Petite Chapelle
Reprise complète du fossé.

→ Devis à prévoir

Monsieur Dominique DAUNAY interroge sur une portion de route sur la Vieux Ville qui serait à prévoir. Monsieur Jean-Paul MALARD indique que cela est prévu en 2027 et que ce point est évoqué dans le compte-rendu de la commission extra-communale à suivre.

Programme PATA (Point-à-Temps Automatique) - 2026
Les interventions sont à prévoir. Secteurs identifiés comme nécessitant un passage :

- Les Petites Forges jusqu'à Saint-Doha ;
- Route de la Boucherais jusqu'au Fortinais ;
- Route de la Ville-ès-Brais - Beaujoire ;
- Route de Bodérien - Trégat;
- Route de La Racine ;
- Route du Vau-Morin jusqu'au parc éolien.

→ Devis à prévoir

<u>Réflexion - Travaux de voirie et d'entretien 2027</u>

- **Travaux de voirie 2027 :** Réfection de la route de la Croix-Rouge. (Optionnel en 2026 ne pouvant au vu du budget être déclenché)

Secteur Merdrignac

- Réfection de la chaussée sur environ 400 m (secteur de la Vieille Ville).
- Étudier l'installation d'un panneau "Sans issue" afin d'éviter le passage de véhicules guidés par les applications GPS.
- Réfection de la voirie sur environ 200 m (secteur de la Petite Forge).
- Réfection de la chaussée sur environ 400 m (secteur des Gilets).
- Réfection de la route sur environ 300 m, jusqu'à la voie prioritaire (secteur de la Ville-ès-Coqs).
- Réfection de la chaussée sur environ 400 m (secteur de Lessereux).

Monsieur Pascal BAZIN indique qu'il trouve dommageable que le curage des fossés et les travaux pour les routes interviennent sur deux temps, il serait plus intéressant que tout soit effectué en même temps. Les fossés vont devoir être repris quand la route va être reprise.

Celina CHAUVIN indique qu'au niveau départemental, ces types de travaux sont effectués en deux temps également, les accotements sont préparés l'année précédente et les routes sont refaites l'année suivante et cela ne pose aucun problème.

Secteur de Saint-Launeuc

Entretien de la voirie et de la végétation

- Étudier la réfection du chemin et les travaux d'élagage entre la route de Saint-Launeuc et Saint-Vran.
- Prévoir le passage du lamier sur le chemin du lotissement de la Godinais jusqu'à la route des Tenues.
- Reprendre les accotements sur l'ancien chemin du Bosquia et étudier l'opportunité de créer une haie.

Réparations ponctuelles

- Reboucher plusieurs nids-de-poule dans le secteur de Villeneuve-la-Bruyère.
- Contrôler l'ouvrage réalisé sur le pont de la Bruyère, des infiltrations d'eau ayant été signalées dans une habitation voisine.

Aménagements

- Étudier la possibilité d'aménager un trottoir le long d'une propriété riveraine, sous réserve de la vérification du foncier communal et des dimensions exactes (largeur envisagée : environ 1 m ; longueur estimée : 25 m).

Madame Nathalie PIETO demande où ce dernier aménagement doit avoir lieu. Monsieur Jean-Paul MALARD précise qu'il s'agit de la ferme de la Bruyère.
Monsieur Jean-Louis MARETHEUX interroge sur l'existence d'un programme de voirie pour Saint-Launeuc. Monsieur Jean-Paul MALARD indique que cela sera évoqué dans le compte-rendu de la Commission extra-communale. Monsieur Jean-Louis MARETHEUX affirme qu'il n'y a pas de travaux de voirie indiqué à part 250 mètres sur la route de la Croix Rouge.
Madame le Maire indique que d'autres commissions seront organisées afin de discuter des projets à mettre en place pour 2027. Pour le moment, les indications du compte-rendu ne sont que des propositions, les différents points ne sont pas encore actés.
Monsieur Jean-Louis MARETHEUX interroge également Monsieur Jean-Paul MALARD concernant les points listés dans le paragraphe du Point-à-Temps. Monsieur Jean-Paul MALARD explique qu'un état des lieux doit être fait avec le prestataire afin de définir les lieux nécessitant une intervention prioritaire.
Monsieur Pascal BAZIN prend la parole pour faire part de son regret quant à l'absence de Madame le Maire lors de cette commission, Madame le Maire partage cette remarque mais indique qu'elle a eu une urgence qu'il l'a empêché de participer à cette réunion. Monsieur Pascal BAZIN souligne les échanges constructifs lors de cette réunion.

4. Compte-rendu de la Commission extra-communale des chemins ruraux - 1er juillet 2026

Rapporteur : Guillaume JAMET

Cette première réunion de la commission extra-communale des chemins ruraux avait pour but d'installer dix membres non élus au sein de cette instance.

La commission est composée de huit personnes pour Merdrignac : Olivier Ruelleu, Michel Recourse, Pascal Eon, Jérôme Chasles, Mélanie Marot, Gilles Chauvel, Patrick Dudoué et Yvonnick Pacheu, ainsi que de deux représentants de Saint-Launeuc : Stéphane Nogues et Christophe Gouret.

Les membres de cette commission sont majoritairement des agriculteurs, des retraités agricoles ou des chasseurs, qui empruntent régulièrement les chemins ruraux.

L'objectif de cette commission est d'associer des personnes de terrain afin de bénéficier d'un regard extérieur sur l'état des chemins, d'identifier les travaux à réaliser et de proposer des pistes d'amélioration. Cinq membres participaient déjà à cette commission lors du précédent mandat. Pour la partie de Saint-Launeuc, Stéphane Nogues a rejoint la commission lors de la création de la commune nouvelle, l'année dernière.

Cette première réunion a également permis de définir des zones de travail géographiques, selon le lieu de résidence ou le siège d'exploitation de chaque membre.

Un groupe WhatsApp sera mis en place afin de faciliter les échanges entre les membres de la commission. Cet outil permettra de transmettre rapidement des photographies prises sur le terrain ainsi que des points GPS, afin de localiser précisément les secteurs nécessitant une intervention.

Pour l'année 2026, nous allons essentiellement achever les quelques points soulevés lors de la réunion qui était en cours avec l 'ancien mandat :

- Calibrage des fossés au Cognet face à la stabulation laitière de Jérôme CHASLES
- Réaménagement du chemin de Lesserheu dû à la création de la 2x2 voies. Situé en contrebas de la RN 164, le chemin de Lesserheu présente des difficultés d'évacuation des eaux pluviales. Lors de fortes précipitations, les eaux traversent une parcelle agricole avant de s'écouler vers une habitation.
- Bouchage les nids de poule sur le chemin de la Grotte (rue du 19 mars)
- Recalibrage du fossé, débouchage ou remise en état d'une traversée de chemin entre Crillan et Saint-Brieuc des Bois (inondable l'hiver et bloquant l'accès à une parcelle agricole)
- Coupe de bois, évacuation des souches et recalibrage des fossés existants au village de Cliette (le chemin devient inaccessible pour l'agriculteur)

Afin d'évaluer le coût de ces interventions, des devis seront demandés à l'entreprise Rouillé et Ruellan, basée à Saint-Vran. Ces estimations seront réalisées en parallèle de celles engagées dans le cadre de la commission Voirie.

Monsieur Cédric POILVERT demande si cette commission extra-communale est ouverte à tous. Monsieur Guillaume JAMET invite les personnes intéressées à se manifester pour intégrer la commission, tous les secteurs de Saint-Launeuc et Merdrignac ne sont pas couverts par le groupe de cette commission.

Madame le Maire fait part d'une remarque concernant le bois au niveau du village de la Cliette, une vérification des droits au niveau du PLU de la commune est nécessaire avant toute intervention.

URBANISME ET AMENAGEMENT

5. Sécurisation des abords des écoles

Rapporteur : Christophe RECOURSE

Objectif des travaux

Les travaux proposés pour chacun des établissements scolaires ont pour objectif d'améliorer, et dans certains cas de mettre en place, des dispositifs de sécurité aujourd'hui inexistants afin de mieux protéger les élèves.

Une grande partie de ces aménagements vise à réduire la vitesse des véhicules, qui constitue la principale préoccupation des chefs d'établissement aux abords des écoles.

Méthodologie

L'ensemble de ces propositions est le fruit d'un travail mené en étroite collaboration avec les quatre chefs d'établissement. Ceux-ci nous ont fait remonter les observations et les besoins exprimés par les équipes pédagogiques, les personnels de vie scolaire (CPE) et les autres personnels des établissements.

Les chauffeurs des cars scolaires Ferron, ainsi que leur responsable, ont également été associés à la réflexion. Ce dernier s'est rendu sur site afin de réaliser plusieurs essais et de valider les aménagements envisagés.

M. Sébastien Rigollé, responsable des services techniques, a apporté son expertise tout au long de l'élaboration du projet.

Enfin, M. Patrick Petithomme, responsable de la voirie du Département pour le secteur de Merdrignac, a participé aux réflexions, notamment concernant les aménagements prévus aux abords de l'école Saint-Nicolas.

TRAVAUX ÉCOLES

Sainte-Anne

- Suppression de la place PMR située à gauche et d'une place de stationnement afin de créer un arrêt de bus scolaire et de supprimer le goulot d'étranglement lié au stationnement devant l'école maternelle. Une seconde place PMR est maintenue devant la sortie principale.
- Pose d'un miroir au niveau du passage piéton afin d'améliorer la visibilité des piétons et des automobilistes arrivant du rond-point, dont la vision est actuellement masquée par l'angle du mur de l'école.
- Élargissement du trottoir de 30 cm et pose de 3 barrières de type Saint-André pour sécuriser la sortie de la maternelle jusqu'au passage piéton.
- Création d'un cheminement piéton de 1,30 m de large le long de l'école primaire, protégé par 9 barrières de type Saint-André, afin d'assurer une circulation sécurisée des élèves.
- Mise en zone de rencontre limitée à 20 km/h depuis le début du chemin de la Planchette (mesure plébiscitée par Mme Philipe, directrice de l'école).
- Installation de bornes plastiques blanches à l'entrée et à la sortie du rond-point afin de faciliter la circulation des véhicules et des bus scolaires.
- Réalisation de divers marquages au sol (limitation de vitesse, stationnement, séparation des voies de circulation).

Saint-Nicolas

- Pose d'un deuxième radar pédagogique côté centre-ville.
- Installation d'une barrière pompier devant la grille de sortie afin d'empêcher un accès direct des élèves à la chaussée.
- Marquage au sol « SORTIE ÉCOLE » ainsi que de la limitation à 30 km/h de chaque côté de l'établissement.

- À l'intersection des rues Nationale et Joseph Stuart, création d'un appendice d'environ 15 m², délimité par 8 à 10 barrières de type Saint-André. Cet aménagement permettra d'offrir aux parents et aux élèves un espace d'attente plus vaste et sécurisé, tout en incitant les véhicules à ralentir avant de s'engager dans la rue Joseph Stuart.
- Rue Joseph Stuart, élargissement du trottoir côté droit à 1,40 m avec pose de barrières de type Saint-André.
- Limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de cette zone (mesure plébiscitée par le chef d'établissement).
- Aménagement d'un plateau surélevé devant l'école, solution préférable à l'installation de deux dos d'âne de part et d'autre du passage piéton, jugés plus bruyants.

Per-Jakez Hélias

- Mise en place de 6 barrières de type Saint-André (2 + 4) au niveau des deux rétrécissements dangereux du trottoir situés dans le virage.
- Réalisation de divers marquages au sol (limitation de vitesse, « SORTIE ÉCOLE », remise en conformité de la place PMR).

Le Petit Prince

- Pose de barrières le long du mur bordant la descente vers la maternelle afin d'éviter les chutes d'enfants montant sur le talus.
- Remplacement du barriérage mobile actuel par un barriérage fixe sur la zone de remise des enfants aux parents. Sa suppression pourra être envisagée si les parents sont de nouveau autorisés à entrer dans l'établissement à compter de la rentrée 2026
- Réfection de la chaussée au moyen d'un revêtement en enrobé à froid, avec création des marquages de parking et des emplacements de stationnement, la situation actuelle étant source de tensions entre les parents.
- Passage de la rue desservant l'ensemble scolaire en zone de rencontre limitée à 20 km/h (mesure plébiscitée par le chef d'établissement).
- Réalisation de divers marquages au sol (limitation de vitesse, « SORTIE ÉCOLE »).

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un terrain communal et indique qu'un projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire, accompagné de la démolition de l'ancien, est envisagé.

Madame Manon GALLET-GUERIN suggère qu'une réflexion puisse également être menée sur la création d'un espace de jeux sécurisé destiné aux jeunes enfants accompagnant leurs parents lors de l'attente à la sortie du collège

Monsieur Dominique DAUNAY demande si la limitation à 30 km/heure aux abords du collège pouvait être également mis en place même si ce n'est pas noté dans les propositions vu la largeur des trottoirs.

Monsieur Cédric POILVERT interroge les obligations légales en termes de limitations aux abords des écoles et collèges à savoir 20 ou 30 km/heure. Madame le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligations particulières, ce sont des propositions émises par Richard LEFEBVRE, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, et que celles-ci seront retravaillées en commissions en septembre.

Monsieur Frédéric MASSOUTIER relève que ces travaux et aménagements sont indispensables à la sécurité des élèves mais il pense que les gendarmes devraient être associés davantage à la sécurité routière aux abords des établissements en étant invité à être plus présents

notamment sur la période de rentrée scolaire comme il se fait partout. Madame le Maire indique que notre ASVP à solliciter la présence des gendarmes afin de sensibiliser les parents et les enfants. Madame Christelle COCHON prend la parole pour indiquer que la Salle Omnisport (rue Nationale) est également un lieu particulièrement accidentogène, les voitures roulent particulièrement vites, les enfants traversent la rue en dehors des passages piétons et sont parfois sans la surveillance de leurs parents. Une limitation à 30 km/heure serait peut-être judicieuse, il y a eu 3 accidents l'année dernière. Une sensibilisation pourrait éventuellement être mise en place lors du forum des associations.

Monsieur Fabrice HENRY interroge sur l'absence d'aménagements prévus aux abords du Campus du lycée du Mené car la sortie de l'établissement rue du 19 mars 1962 est particulièrement mal agencée. Madame le Maire indique qu'une visite de Monsieur Richard LEFEBVRE est prévu en septembre pour faire un état des lieux concernant la sécurité des abords du campus.

6. Programme de travaux de voirie 2026

Rapporteur : Jean-Paul MALARD

Rappel du Budget 2026

Le budget 2026 se répartit entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Investissement : 133 586,88 € TTC
Les principaux postes sont les suivants :

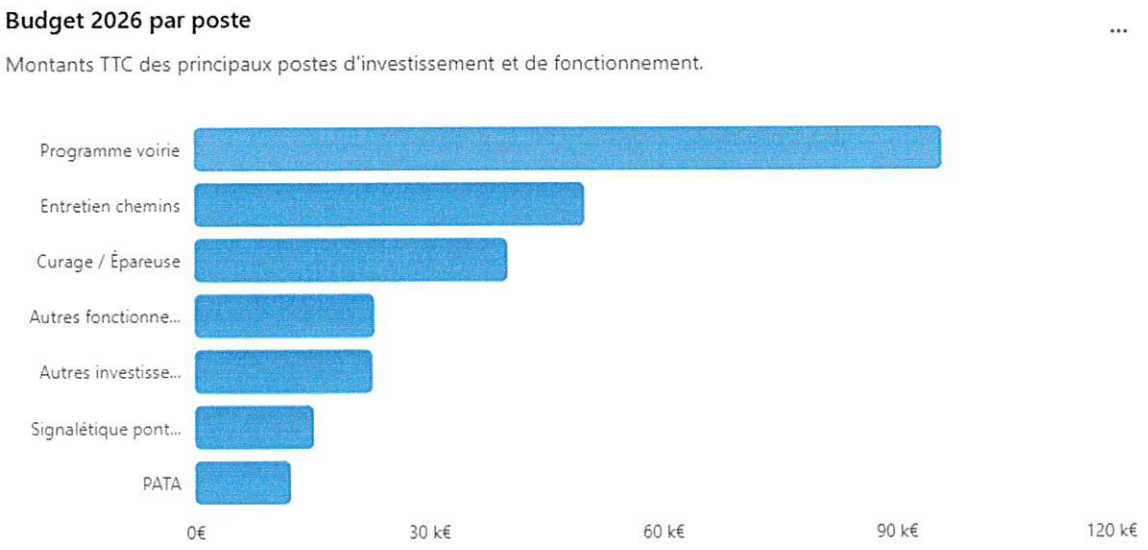
- **96 000 € TTC** : Programme voirie (groupement de commandes avec Loudéac Communauté)
- **15 000 € TTC** : Signalétique et garde-corps du pont Hédé
- **22 586,88 € TTC** : Autres opérations (broyage, gares de croisement, divers travaux)

Fonctionnement : 125 000 € TTC
Les principaux postes sont les suivants :

- **50 000 € TTC** : Entretien des chemins d'exploitation
- **40 000 € TTC** : Curage des fossés et intervention de l'épareuse
- **12 100 € TTC** : Point-à-Temps Automatique (PATA)
- **22 900 € TTC** : Autres dépenses de fonctionnement

Répartition des principaux postes budgétaires
Budget 2026 par poste

Montants TTC des principaux postes d'investissement et de fonctionnement.



Monsieur Jean-Paul MALARD précise qu'une hausse de 20% des tarifs pour le groupement de commandes avec Loudéac Communauté qui vient impacter le budget Voirie.

Madame Celina CHAUVIN interroge sur la possibilité de différencier dans le budget les travaux pour les routes et les travaux pour les chemins afin d'identifier les différentes sommes affectées. Monsieur Pascal BAZIN indique que la différenciation entre les travaux pour les routes ou pour les chemins était bien précisé auparavant. Monsieur Pascal BAZIN indique que lors de la réunion extra-communale Monsieur Stéphane NOGUES a interrogé sur la somme allouée au budget 2025 pour les chemins. Monsieur Jean-Louis MARETHEUX répond que le budget pour les chemins sur Saint-Launeuc a été utilisé pour la remise en état des chemins et que le reste a été pris pour le financement de la préparation de la poche à eau et la délimitation des terrains sur la commune.

SOCIAL

7. Compte-rendu de la Commission Action Sociale, CCAS, GIP, Club des ainés

Rapporteur : Lydia BOUCHET

1- Registre des personnes vulnérables.

Madame Lydia BOUCHET informe l'assemblée que le CCAS va procéder à l'actualisation du registre des personnes vulnérables âgées de 65 ans et plus, dans le cadre de la prévention des risques liés aux aléas climatiques (canicule, tempête, inondations, neige, etc.).

Les élus seront chargés de distribuer à chaque personne concernée un courrier comprenant une note explicative ainsi que le formulaire de recensement. Lors de cette distribution, si la personne est présente, les élus pourront l'accompagner dans le remplissage du document. Dans ce cas, le formulaire complété devra être transmis dans les meilleurs délais à la mairie ou au CCAS.

Madame Lydia BOUCHET rappelle que les informations recueillies constituent des données sensibles. Elle précise que l'inscription sur ce registre n'est pas obligatoire, mais qu'elle est vivement recommandée. Elle indique également que le recensement a été réalisé à partir de la liste électorale. De ce fait, certaines personnes peuvent ne pas avoir été identifiées, notamment celles qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales ainsi que les nouveaux arrivants.

Concernant les personnes vivant en couple, elle précise que le conjoint peut être désigné comme premier contact à prévenir, mais qu'il est préférable de renseigner une seconde personne en tant que contact complémentaire.

Enfin, Madame Lydia BOUCHET remercie Madame Camille LEDUC-MOUAZAN pour la réalisation de la fiche de recensement, ainsi que les jeunes participant au dispositif « Argent de poche » pour leur contribution à la mise sous pli et au classement des enveloppes par secteur.

Registre des personnes vulnérables

Qui peut s'inscrire ?

Les personnes résidents à leur domicile, âgées de plus de 65 ans, 60 ans sous conditions ou en situation de handicap.







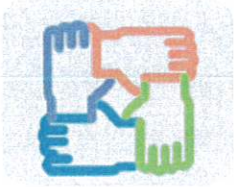
Pourquoi s'inscrire ?

Pour bénéficier d'une veille (appel téléphonique...) pendant les périodes de crise (aléas climatiques [neige, canicule, tempête], crise sanitaire).

S'informer sur la démarche :

Par téléphone : 02 96 28 40 66
Par mail : **cesf@mairie-merdrignac.fr**





Comment s'inscrire ?

En renvoyant le bulletin d'inscription :
Par mail : **cesf@mairie-merdrignac.fr**
Par courrier : 9 rue de Brocéliande, 22230 MERDRIGNAC

Bulletin à transmettre à :

CCAS de Merdrignac, 9 rue de Brocéliande 22230 MERDRIGNAC

Nom - Prénom :
Adresse :
Tél fixe: **Tél portable :**
Mail :
Date de naissance : / /

Je sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter pour :

☐ Un contact téléphonique
☐ Une visite à domicile

☐ Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part. Les données que je transmets sont confidentielles.

Je déclare bénéficier de l'intervention des services suivants :

☐ Service de soutien à domicile
☐ Service de soins infirmiers à domicile
☐ Service de téléassistance
☐ Autre service à domicile

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom - Prénom :	**Nom - Prénom :**
Adresse :	**Adresse :**
Téléphone :	**Téléphone :**
Lien avec la personne :	Lien avec la personne :

☐ J'atteste avoir recueilli le consentement explicite et univoque des personnes de mon entourage à prévenir en cas d'urgence.

☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

☐ Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au CCAS toute modification concernant ces informations, afin de continuer à bénéficier de ces services.

Fait à Signature :

2- Analyse des besoins sociaux (ABS)

Madame Lydia BOUCHET présente l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), démarche réglementaire que les CCAS sont tenus de réaliser. Elle explique que cette étude consiste à analyser, sur une période donnée, la situation sociale de la population communale afin d'identifier les besoins des habitants et les publics les plus fragiles.

Elle rappelle que cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- mieux connaître les caractéristiques de la population (âge, composition des ménages, revenus, emploi, logement, santé, mobilité, isolement, etc.) ;
- repérer les difficultés et les besoins sociaux émergents ;
- identifier les publics vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, jeunes en difficulté, personnes en situation de précarité, etc.) ;
- adapter les actions du CCAS aux réalités du territoire ;
- aider les élus à définir les priorités de la politique sociale de la commune.

Madame Lydia BOUCHET indique que trois devis ont été sollicités, chacun proposant une méthodologie différente ainsi qu'un coût distinct :

- le prestataire Compas : 2 300 € HT ;
- la société Ithéa : 3 713 € HT ;
- Monsieur Fabien Toulemonde : 2 913 € HT, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement et de repas.

Elle précise que les données démographiques actualisées de la commune ne seront disponibles qu'au début de l'année 2027, à la suite de la publication par l'INSEE des résultats du recensement réalisé en 2025.

À ce stade, aucune décision n'a été prise par la commission. Madame Lydia BOUCHET indique avoir proposé la création de groupes de travail chargés d'élaborer des questionnaires portant sur différentes thématiques (personnes âgées, familles, personnes en situation de précarité, etc.). Cette proposition sera étudiée et finalisée lors de la prochaine réunion de la commission.

3- Repas du CCAS

Madame Lydia BOUCHET informe l'assemblée que la Semaine Bleue se déroulera du 5 au 11 octobre 2026. Elle rappelle que le thème national retenu cette année est l'intergénération.

À cette occasion, plusieurs animations seront proposées :

- **Lundi 5 octobre** : organisation d'une dictée à la Maison des Genêts, réunissant les résidents des EHPAD et une classe de l'école du Petit Prince, avec reconstitution d'une salle de classe.
- **Mardi 6 octobre** : thé dansant à 14 h, à la salle Orion, animé par Monsieur Serge Briand.
- **Jeudi 8 octobre** : activité autour de jeux en bois avec une classe de l'école Sainte-Anne.
- **Vendredi 9 octobre** : intervention de la Maison de la Protection de Saint-Brieuc, de 10 h 30 à 12 h, sur le thème « Bien vieillir à domicile en sécurité et se protéger des arnaques ».

- **Vendredi 9 octobre** : projection, à 14 h, du film *La Belle Course*.

Madame Lydia BOUCHET annonce également que le repas annuel du CCAS se tiendra le dimanche 11 octobre 2026, à 12 h, à la salle Orion. Trois propositions de menus ont été étudiées et le traiteur Olivier Handaye a été retenu pour cette édition. Les inscriptions seront ouvertes en mairie à partir de la fin du mois d'août ou du début du mois de septembre. Une animation musicale avec un orgue de barbarie accompagnera le déjeuner.

Monsieur Cédric POILVERT demande des précisions concernant les modalités de distribution des enveloppes destinées au recensement des personnes vulnérables, notamment sur leur répartition. Madame Lydia BOUCHET répond que les enveloppes ont été regroupées par rue et que les élus qui le souhaitent peuvent retirer un lot afin d'en assurer la distribution. Elle précise que cette participation repose exclusivement sur le volontariat et ne présente aucun caractère obligatoire.

Madame Isabelle LE GALL informe ensuite l'assemblée de la publication d'un nouveau décret, paru le vendredi 4 juillet, qui élargit les finalités du registre communal des personnes vulnérables. Désormais, ce registre sera alimenté de manière systématique avec les données concernant certains publics fragiles, notamment les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la Prestation de compensation du handicap (PCH) ainsi que des prestations d'action sociale versées au titre de la perte d'autonomie par les organismes d'assurance vieillesse. Elle précise que ces informations seront transmises aux maires par le président du Conseil départemental et par les caisses d'assurance retraite.

En réponse à cette intervention, Madame Lydia BOUCHET précise que le registre communal continuera d'être tenu sous format papier et que les données recueillies ne feront l'objet d'aucun traitement informatique.

TRANSPORT SCOLAIRE

8. Signature d'un avenant concernant le transport scolaire

Rapporteur : Helen BIGOT

Madame Helen BIGOT informe l'assemblée que la Région a transmis un avenant à la convention de coopération relative au transport scolaire, en raison de la suppression d'un circuit desservant les écoles de la commune. Elle précise que le circuit OS30901 (Saint-Launeuc/Merdrignac) ne compte plus aucun élève inscrit pour la rentrée scolaire 2026 et qu'il est, de ce fait, prévu de le suspendre.

Madame le Maire indique que cet avenant doit être signé avant le 1er septembre, ce qui justifie l'inscription de ce point à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Madame Audrey BARBEDETTE s'interroge sur la possibilité de réévaluer la situation si des familles de Saint-Launeuc avaient à nouveau besoin du transport scolaire dans les prochaines années.

Madame le Maire répond qu'il sera possible de solliciter la remise en service du circuit, sous réserve que la demande soit transmise aux services de la Région dans les délais impartis, soit avant la mi-juin précédant la rentrée scolaire concernée.

Madame Audrey BARBEDETTE demande également si un nombre minimal d'élèves est exigé pour la création ou le maintien d'un circuit. Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un service public et qu'un circuit pourrait être rétabli même pour un seul élève.

Monsieur Guillaume JAMET s'enquiert de l'évolution démographique du secteur de Saint-Launeuc. Madame Nathalie PIETO indique que de jeunes couples se sont récemment installés sur la commune, mais que leurs enfants ne sont pas encore en âge d'être scolarisés.

Enfin, Madame Isabelle LE GALL suggère de remplacer le terme « supprimer » par « suspendre », afin d'écarter toute ambiguïté quant à la possibilité de rétablir ce circuit si les besoins venaient à évoluer.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dominique DAUNAY souhaite aborder la problématique des mégots de cigarettes jetés au sol dans certains secteurs de la commune. Il déplore ces incivilités, qu'il juge regrettables et potentiellement dangereuses, notamment au regard du contexte actuel. Il souhaite que ces comportements puissent faire l'objet de sanctions.

Monsieur Frédéric MASSOUTIER indique que le dépôt de mégots sur la voie publique constitue une incivilité et précise que ce type de comportement est susceptible d'être sanctionné par une amende.

Il est rappelé qu'une réglementation nationale prévoit une contravention de 4e classe pour le fait de jeter des déchets, dont les mégots de cigarettes, sur la voie publique en dehors des dispositifs prévus à cet effet, conformément à l'article R.634-2 du Code pénal. Toutefois, les modalités d'application peuvent varier selon les communes, certaines collectivités ayant adopté des arrêtés municipaux spécifiques afin de renforcer la verbalisation sur leur territoire.

Madame Christelle COCHON indique qu'étant elle-même fumeuse, elle constate que l'absence de cendriers à proximité de certains bâtiments communaux peut rendre la situation difficile dans certaines circonstances.

Madame le Maire prend note de la remarque formulée par Monsieur Dominique DAUNAY et indique qu'elle se renseignera sur la possibilité de mettre en place un arrêté municipal relatif à cette problématique.

Restrictions d'eau et organisation des feux d'artifice

Monsieur Frédéric MASSOUTIER interroge Madame le Maire concernant les arrêtés préfectoraux relatifs aux restrictions d'eau et leurs éventuelles conséquences sur les feux d'artifice programmés durant l'été.

Madame le Maire indique être en lien avec Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Monsieur Marc CLUZEAU ainsi que Monsieur Sébastien RIGOLLE, remplaçant de l'adjudant ORANGE au centre de secours pendant son absence. Ce dernier l'a informée que trois feux étaient actuellement en cours et que des prévisions météorologiques annonçaient un risque de vent pour le lundi soir.

Dans ce contexte, Madame le Maire estime que les moyens des services de secours doivent prioritairement être mobilisés aux côtés des équipes intervenant sur les incendies, plutôt que d'être sollicités pour la surveillance d'un feu d'artifice. Elle précise que le Préfet du Morbihan, département voisin, a pris la décision d'interdire l'ensemble des feux d'artifice. Elle indique s'orienter également vers cette décision et qu'un arbitrage définitif sera pris avant le lendemain soir.

Madame le Maire précise néanmoins que les animations prévues pour cette soirée au Val de Landrouët seront maintenues.

Madame Lydia BOUCHET s'interroge sur la possibilité d'envisager, à l'avenir, d'autres formes de spectacles, tels que des spectacles de drones, si les conditions climatiques ne permettent plus d'organiser des feux d'artifice en toute sécurité. Madame le Maire indique que ce type de prestation représente un coût important, mais que d'autres alternatives pourront être étudiées. Elle souligne la nécessité d'engager une réflexion sur l'évolution des manifestations organisées par la commune.

Informations relatives aux équipements sportifs et aux mobilités
Monsieur Frédéric MASSOUTIER informe l'assemblée que, lors d'une commission des équipements sportifs de Loudéac Communauté Bretagne Centre, deux informations lui ont été communiquées :

- la mise en place d'une sensibilisation au dispositif « Savoir rouler à vélo » destinée aux élèves de CM1-CM2, comprenant six séances dont quatre au vélodrome et deux en extérieur ;
- l'existence de l'application « Bretagne Centre Rando », qui recense les chemins de randonnée et les circuits VTT présents sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Monsieur Dominique DAUNAY revient sur cette présentation et propose que la place des cyclistes soit davantage intégrée dans les futurs projets d'aménagement des centres-villes de Merdrignac et de Saint-Launeuc, notamment par la création d'aménagements adaptés (marquage au sol, pistes cyclables, signalisation et limitation de vitesse).

État du terrain d'honneur du stade Villeneuve
Monsieur Cédric POILVERT fait part de son inquiétude concernant l'état du terrain d'honneur de football du stade Villeneuve. Il indique qu'un mois auparavant la pelouse était encore très verte et qu'une partie du terrain est désormais fortement desséchée, s'interrogeant sur un éventuel problème lié au système d'arrosage.

Monsieur Christophe RECOURSE précise que le problème est en cours de résolution et que le service technique doit intervenir sur le dispositif d'arrosage, certains équipements étant défectueux.

Madame le Maire rappelle que le sud du département est actuellement placé en alerte sécheresse, interdisant notamment l'arrosage en journée. Elle indique qu'une évolution vers une interdiction totale d'arrosage reste possible.

Journées du Patrimoine
Madame Fabienne NOGUES informe l'assemblée que, dans le cadre des Journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre prochains, des visites des chapelles seront organisées. Les horaires seront communiqués ultérieurement.

Elle précise également que le Manoir Caché et le Manoir de la Peignie ouvriront leurs portes au public pour des visites de leurs jardins.

Elle présente par ailleurs une proposition de chantier participatif prévu le 19 septembre 2026 à Saint-Launeuc, portant sur la réfection du mur situé à l'arrière de la salle des fêtes.

Madame Fabienne NOGUES laisse la parole à Madame Nathalie PIETO afin d'apporter des précisions. Cette dernière indique que l'entreprise **TERRE D'OMBRES**, seule entreprise

permettant la mise en place d'un chantier participatif, présenterait les différentes étapes du chantier et permettrait à 5 à 10 personnes de participer au projet.

Le devis présenté par l'entreprise s'élève à 2 900 €, auquel s'ajouteront les frais liés à l'achat des matériaux.

Convention avec la commune de Saint-Vran
Monsieur Cédric POILVERT interroge Madame le Maire concernant le renouvellement de la convention entre la commune et la commune de Saint-Vran.
Madame le Maire confirme que cette convention sera reconduite. Elle précise toutefois que plusieurs points ont été réexaminés et reprécisés, notamment concernant le nettoyage des vestiaires, le rangement des locaux et le tri des déchets.

Diffusion des comptes rendus des commissions
Madame Manon GALLET- GUERIN interroge Madame le Maire sur les modalités de diffusion des comptes rendus des différentes commissions, certains membres concernés n'ayant pas reçu les documents préparatoires au présent Conseil Municipal.
Madame le Maire explique que toutes les adresses électroniques n'ont pas pu être transmises dans les délais aux adjoints concernés. Elle indique souhaiter mettre en place, dans les prochains mois, un système de partage accessible à tous, notamment via un espace numérique commun de type « drive ».

Informations de Madame le Maire
Madame le Maire souhaite apporter plusieurs informations complémentaires :

- Elle remercie Madame Marie-Renée BRIS, première adjointe lors du mandat de Monsieur SOHIER, pour les explications apportées concernant l'origine de la construction de la piscine de Merdrignac. Madame Marie-Renée BRIS a notamment relaté que ce projet avait été initié par Monsieur GUILLEMOT, qui, durant la Seconde Guerre mondiale, avait été fait prisonnier pendant cinq années après n'avoir pu franchir une rivière faute de savoir nager lors d'une tentative de fuite.
- Madame le Maire indique que la question de l'apprentissage du « savoir nager » sera abordée lors du Conseil Municipal du mercredi 16 septembre. Elle précise que la participation financière est fixée à 1,50 € par séance, pour un cycle de 10 séances, soit un coût total de 15 € par élève. En raison du retard pris dans les travaux, trois niveaux scolaires pourraient être concernés par cet apprentissage lors de la réouverture de la piscine.
- Madame le Maire fait part de son indignation concernant une vidéo diffusée sur TikTok montrant trois véhicules effectuant un rodéo sur le terrain situé en contrebas du collège Per Jakez Hélias. Elle indique que les véhicules sont en cours d'identification par l'agent ASVP et la gendarmerie. Le terrain présente plusieurs traces de pneus consécutives à ces faits.
- Madame le Maire informe enfin le Conseil Municipal que trois recrutements sont prévus pour les postes d'agent d'accueil, d'agent d'entretien et d'agent des espaces verts. Elle sollicite la participation de membres des groupes d'opposition aux jurys de recrutement. Madame Isabelle LE GALL se propose pour participer à la session du mardi 21 juillet concernant le poste d'agent d'accueil, et Monsieur Dominique DAUNAY pour la session du vendredi 24 juillet concernant les postes d'agent d'entretien et d'agent des espaces verts.

Financement des festivités estivales
Madame Isabelle LE GALL interroge l'assemblée sur le financement des festivités organisées durant l'été, et plus particulièrement sur les animations prévues le 14 août.

Madame Christelle COCHON précise avoir négocié les tarifs des deux feux d'artifice programmés. Elle indique également que le financement du DJ et du karaoké est assuré par la participation des associations des agriculteurs et des chapelles.

Clôture du Conseil 22h01

Le présent procès-verbal a été arrêté par le conseil municipal lors de sa séance du 16 septembre 2026

Mme PIETO Nathalie,

Secrétaire de séance

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,

Maire de Merdrignac

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR